



Préavis réduit à 1 mois premier emploi

Par **Yutsuna**, le 15/09/2014 à 18:53

Bonjour,

Je suis locataire auprès d'une agence immobilière.

J'ai eu mon premier emploi il y'a 7 mois. Trois périodes en CDD de 3 mois. Je souhaiterai emménager dans un autre logement afin de me rapprocher de mon travail.

Mon problème est le suivant : je me suis rendu auprès de mon agence pour les informer de mon intention de quitter le logement.

Ils m'ont dit que je devais leur faire la lettre de demande de préavis pour 3 mois, sans me demander d'explications sur ma situation. J'ai déposé ma demande de préavis comme ils me l'on indiqué.

Pouvez me dire quelles sont les conditions permettant le préavis réduit à 1 mois, et dans mon cas, si je remplissais les conditions, ainsi que mon recours éventuel le cas échéant.

Merci

Par **Lag0**, le 16/09/2014 à 08:25

Bonjour,

Votre premier emploi date, si j'ai bien compris, de 7 mois.

Ce délai est bien trop long d'après la jurisprudence pour obtenir un préavis réduit à 1 mois pour premier emploi.